

Pourquoi ne trouvons-nous pas le moyen d'encourager les Canadiens à participer à plus de 25 p. 100? Tel est le deuxième point que je veux soulever. Si la Couronne se réserve les premiers 25 p. 100 et qu'elle exige seulement 25 p. 100 de participation canadienne, cela laisse 50 p. 100 à la disposition des intérêts étrangers. Où encourage-t-on les Canadiens à prendre une participation de plus de 25 p. 100? Nulle part, à moins, bien entendu, que les personnes intéressées implorent à genoux leurs amis du cabinet de leur accorder ces coquettes subventions que les membres du gouvernement accordent à certains de leurs amis . . .

Une voix: Et seulement à leurs amis.

M. Siddon: . . . qui peuvent récupérer une partie des biens expropriés que le gouvernement vendra après avoir mis le grappin dessus.

Nous en avons un exemple ici même. D'après les dispositions de l'article 27 et des articles suivants, certains investisseurs peuvent se retrouver dans des sociétés dont moins de la moitié est contrôlée par des intérêts canadiens et cette société continuera de fonctionner et d'explorer avec la bénédiction du gouvernement. Prenons l'exemple d'un permis de production accordé à une société où la Couronne s'est réservée 25 p. 100 d'intérêts, où encore 25 p. 100 appartiennent à des investisseurs canadiens et dont le restant est contrôlé par des intérêts étrangers, disons américains. Cette répartition peut varier ou la société peut changer de propriétaire. Cela arrive continuellement par le jeu des transactions à la Bourse ou d'autres façons. Mettons que la société change de propriétaire et que du coup, les 25 p. 100 qui appartenaient à des intérêts canadiens se retrouvent entre les mains d'un pays étranger, le Brésil, par exemple, ou un autre pays . . .

Une voix: Cuba.

M. Siddon: . . . on se retrouve seulement avec la part de la Couronne de 25 p. 100. Le gouvernement va alors intervenir pour exproprier un quart des actions des investisseurs étrangers, quels qu'ils soient, et se l'approprier. Le paragraphe 6 de l'article 23 du bill C-48 autorise ensuite le gouvernement à revendre cette part de 25 p. 100 confisquée à n'importe quelle compagnie qui est contrôlée à au moins 75 p. 100 par des intérêts canadiens. Il peut s'agir d'une des grosses distilleries ou l'une des plus puissantes sociétés du pays qui ont des amis parmi nos vis-à-vis. Dans la mesure où cette société est contrôlée à au moins 75 p. 100 par des intérêts canadiens, le restant étant sous contrôle américain ou autre, elle peut racheter les biens expropriés d'une autre société. Du coup, avec seulement 75 p. 100 de ces 25 p. 100, la société peut se retrouver partenaire dans une entreprise d'exploration pétrolière et gazière où les taux global de participation canadienne n'est que de 41.25 p. 100. En somme, les 25 p. 100 que le gouvernement prend à l'investisseur étranger, il les cède à une société canadienne à condition que les trois quarts de son capital proviennent de sources canadiennes.

Donc, certaines sociétés pourront exploiter les terres du Canada avec seulement 41.25 p. 100 de participation canadienne, si elles connaissent le ministre et réussissent à jouer son jeu. Cependant, ceux qui s'en tiendront à la stricte légalité devront avoir 50 p. 100 de participation canadienne dont le gouvernement possède déjà la moitié par le biais des 25 p. 100 appartenant à la Couronne. C'est absurde. Ce n'est donc pas pour demain l'autonomie énergétique au Canada. Cela a fait

Pétrole et gaz du Canada—Loi

monter le prix de l'énergie et les taux d'intérêt tout en faisant fuir les capitaux et en faisant chuter notre dollar.

Je ne peux comprendre les propos qu'a tenus le premier ministre (M. Trudeau) à Toronto, hier soir. S'il s'y connaît tellement en économie, pourquoi ce fouillis économique depuis 12 ans et pourquoi ne nous présente-t-il pas un budget tout de suite? Pourquoi ce faux prétexte qu'il a répété aux premiers ministres il y a une semaine? Il a dit ceci dans le télex qu'il a adressé à M. Bennett, premier ministre de la Colombie Britannique:

Je suppose que ce retard ne vous préoccupe guère . . .

C'est d'un cynisme révoltant.

. . . puisque le budget avait été annoncé pour le 3 novembre et que vous saviez qu'il serait inévitablement reporté en raison de votre refus de tenir une réunion la semaine prochaine et de votre suggestion de la fixer à la première semaine de novembre.

Le premier ministre sait que c'est de la pure foutaise, mais il l'écrit quand même. Il croit les Canadiens assez stupides pour avaler ce faux prétexte. Il devrait se mettre à l'écoute de la population qui lui dit qu'elle ne peut plus supporter un homme aussi cynique et aussi sournois qui ne cesse de déformer et de simplifier les faits pour servir ses propres fins. Il serait temps que certains de ses collègues des banquettes ministérielles qui acceptent sa politique socialisante, se réveillent et se rendent compte qu'ils sont en train de détruire notre pays.

Je sais que d'autres députés ont écouté très sagement. J'espère qu'ils ont écouté, car notre pays traverse une période très difficile. Si nous ne changeons pas bientôt d'orientation et de philosophie, je crains pour l'avenir et le bien-être de mes enfants.

M. Waddell: Je me demande si le député que nous venons d'entendre me permettrait de lui poser une question.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Cela exige le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Siddon: Je me ferai un plaisir d'y répondre.

M. Waddell: C'est une question à deux volets. Je me demande si le député pourrait nous dire dans quelle position il se trouve maintenant que les premiers ministres de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan ont, à toutes fins utiles, accepté le Programme énergétique national en signant dernièrement des accords avec Ottawa; deuxièmement, pourquoi la nationalisation de la participation publique serait-elle si répréhensible, étant donné que le premier ministre Davis vient d'acheter au nom de l'Ontario 25 p. 100 des actions de Suncor?

M. Siddon: Monsieur l'Orateur, je suis heureux qu'il me reste un peu de temps pour répondre. Pour ce qui est de la première question, je ne vois aucun rapport entre le Programme énergétique national et les accords signés par l'Alberta, la Colombie-Britannique, et je pourrais ajouter la Saskatchewan. Il n'y a aucun rapport direct. Ces premiers ministres ont demandé avec autant d'insistance que tous les autres que le premier ministre convoque une réunion des premiers ministres sur l'économie. Ils ont formulé très clairement leur analyse de notre dilemme économique. Ils ont sûrement fait connaître leur position dans la mesure où ils pouvaient le faire sur une question qui ne relève pas de leur compétence; c'est-à-dire les terres du Canada. Deuxièmement, pour ce qui est de l'Ontario, je suppose que cela regarde le